



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres de l'AQPM

De : L'équipe des relations de travail

Date : Le 26 février 2016

Objet : Diminution de l'allocation pour l'utilisation du véhicule personnel
(AQTIS Télévision et AQTIS Cinéma)

Chers membres,

Tel que prévu à l'article 12.14 de l'*Entente collective AQTIS-AQPM Télévision 2015-2018* et à l'article 12.13 de l'*Entente collective AQTIS-AQPM Cinéma 2015-2018*, l'AQTIS nous a avisé hier que l'allocation pour l'utilisation du véhicule personnel a diminué d'un sou (0,01\$) depuis le **mercredi 3 février 2016**.

Ainsi, cette allocation est maintenant fixée à **0,54 \$** du kilomètre. Vous pouvez trouver l'information pertinente sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/2016/2016-02-03.aspx>

Meilleures salutations,